



VersaillesGrandParc
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 octobre 2007

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE

Sont présents :

M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Michèle BROSSARD, M. Alain RUBY, M. Serge CHARPENTIER, M. Gérard REILLON, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET), Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX, Mme Marie-Thérèse VERENNEMAN (représentante de M. Edmond GRONDIN), M. Thierry LEGIRET (pouvoir de M. Gilles PANCHER), M. Claude BANCILHON, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean Michel ISSAKIDIS, Mme Anne de la BURGADÉ (représentante de M. Pierre LESTRADE).

Absents excusés:

M. Gilles PANCHER, pouvoir à M. Thierry LEGIRET,
M. Georges DUTRUC-ROSSET, pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER,
M. Jean-Claude BOSONNET,
M. Edmond GRONDIN, représenté par Mme Marie-Thérèse VERENNEMAN,
M. Pierre LESTRADE, représenté par Mme de la BURGADÉ.

Secrétaire de séance : M. Patrick CONFETTI

Date de convocation : 26 septembre 2007

Date d'affichage de la convocation : 26 septembre 2007

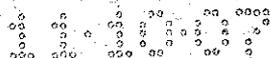
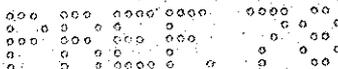
Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 30

N° de l'ordre du jour :

2007.10.15 - Avenant n°1 à la convention de la ligne 262.

- M. DEBAIN, rapporteur, donne lecture de la délibération.



Depuis le 1^{er} janvier 2006, la société automobile de la vallée de Chevreuse (SAVAC) exploite la ligne 262 dans le cadre d'une convention signée avec Versailles Grand Parc. Elle permet au transporteur de bénéficier de subventions d'équipement de la part du Conseil Régional d'Ile-de-France par l'intermédiaire de la communauté de communes Versailles Grand Parc.

L'avenant n°1 à la convention permet de financer les besoins d'investissement du transporteur pour renouveler sa flotte de véhicules.

Il prévoit l'achat de cinq autobus standards et de trois autocars pour un montant total de 1 860 000 euros.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire :

- 1) décide d'approuver l'avenant n°1 à la convention de la ligne 262,
- 2) autorise le Président ou son représentant à signer cet avenant et les actes afférents,
- 3) sollicite l'attribution de subventions de la part du Conseil Régional d'Ile-de-France,
- 4) dit que les crédits sont inscrits au budget de la communauté de communes.

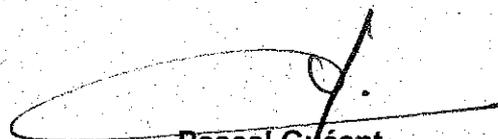
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 30

Suffrages exprimés : 32 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,


Pascal Guéant
Directeur général des services

